

LES FRAIS

- ➔ Aucune participation financière n'est demandée à la famille sous réserve d'une ouverture de droit auprès de la CPAM

FAIRE APPEL À LA PCO

Un médecin (traitant, de PMI, scolaire) ou le pédiatre remplit le « guide de repérage des troubles du neuro-développement chez les enfants » puis le transmet à la plateforme. Les médecins coordinateurs étudient la demande.

Une réponse est apportée à la famille sous 15 jours.

Si les conditions sont remplies, la coordinatrice se mettra en lien avec la famille.



Flashez ce code pour retrouver le Guide de repérage des troubles du neuro-développement chez les enfants.

QUI SOMMES-NOUS ?

- ➔ Un directeur
- ➔ Une directrice adjointe
- ➔ Deux chefs de services
- ➔ Deux médecins coordinateurs
- ➔ Une coordinatrice de parcours
- ➔ Une secrétaire

NOUS CONTACTER

PCO TND Haute-Marne
CMPP – Site de Chaumont
4 Rue Decomble
52000 CHAUMONT

Par mail

secretariat.pco.cmpphaute-marne@apajh.asso.fr

Par téléphone

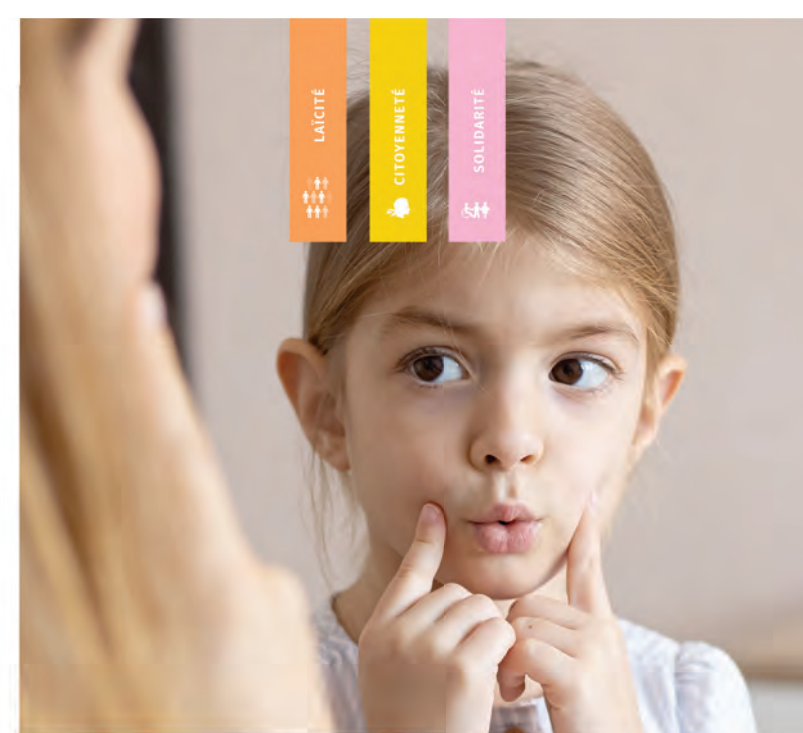
Secrétariat
06 20 53 72 17

Chloé Oliveux
Coordinatrice de parcours Sud Haute-Marne
06 29 81 26 94

Elodie Royer
Coordinatrice de parcours Nord Haute-Marne
06 11 34 71 29

WWW.APAJH.ORG

 **APAJH**
Fédération



 **APAJH** Plateforme
de Coordination
et d'Orientation Haute-Marne

PCO HAUTE-MARNE

Plateforme
de coordination
et d'orientation

Troubles neuro-développementaux
pour les enfants de 0 à 6 ans

 **ALEFPA**

 ASSOCIATION
"LEBOS L'ABBESSE"

 **CH**
HAUTE-MARNE



 **Les PEP**
La psychomotricité en action

Territoire Grand Est
Centre Médico-Psycho-Pédagogique
de Haute-Marne



LE PUBLIC ACCUEILLI

La PCO s'adresse à des enfants de 0 à moins de 7 ans présentant des signes évoquant un trouble du neuro-développement (TND).

Les troubles neuro-développementaux :

- ➔ Troubles du développement intellectuel
- ➔ Troubles de la communication
- ➔ Troubles du spectre autistique
- ➔ Troubles des apprentissages
- ➔ Troubles moteurs
- ➔ Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité

NOS MISSIONS

- ➔ Procéder au diagnostic précoce
- ➔ Éviter les ruptures de soins
- ➔ Accompagner le parcours de l'enfant
- ➔ Soutenir la famille dans le projet de soin de l'enfant

COMMENT ?

En partenariat avec les structures et les libéraux sous forme de convention, la PCO contribue au diagnostic et aux interventions précoces.

Les missions s'appuient sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de la Santé (HAS), dans le respect des situations et du choix des familles

LES PARTENAIRES

- ➔ CAMSP
- ➔ CMPP
- ➔ CMP
- ➔ CRA
- ➔ ...

LES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

- ➔ Conventionnés par la CPAM : kinésithérapeute, orthoptiste, ORL, ...
- ➔ Non conventionnés CPAM : ergothérapeutes, psychomotriciens et psychologues financés via le forfait d'intervention précoce de la PCO

